



Rapport annuel 2010

Une fondation de







### **Editorial**

### Une organisation probante

Le Secours Alpin Suisse a débuté l'année 2010 par une lourde épreuve, avec l'intervention d'envergure du Diemtigtal. L'opération, menée suite à l'avalanche tragique qui a fait sept victimes, a montré clairement le professionnalisme avec lequel le SAS agit, également dans le cadre d'actions de grande ampleur.

Pour le Conseil de fondation, 2010 s'est déroulée selon le schéma habituel. Outre les instruments de prévision que sont la «planification annuelle» et le «budget», le thème de «l'estimation du risque» a fait l'objet de nombreuses discussions.

L'un des temps forts de l'année aura été la conclusion des contrats tarifaires avec santésuisse. Il ne reste qu'à obtenir l'accord du Conseil fédéral pour que le SAS devienne une organisation de sauvetage reconnue par la LAMAL.

Des spécimens de contrats ont pu être élaborés avec l'Association des Remontées

Mécaniques afin de garantir le concept de sauvetage impliquant les stations de secours CAS et les spécialistes techniques. Les entreprises n'ont maintenant plus qu'à activer leur mise en œuvre.

Etant donné que les sauveteurs terrestres du Valais sont désormais équipés de la tenue technique noire et jaune, les CAS de toute la Suisse arboreront bientôt un look homogène. Peut-être que les logos imprimés pourront eux aussi être harmonisés à court terme.

Enfin, il me tient à cœur, au nom des fondateurs représentés par le Conseil de fondation, de remercier chaleureusement tous les protagonistes pour leur précieuse contribution. Le fait d'éviter des accidents graves parmi nos rangs et de gérer de manière responsable toutes les ressources – personnel, matériel et finances – prouve la forte compétence technique et la conscience poussée dont chacun fait preuve, du Sauveteur I à la Direction, en passant par le Conseil de fondation

Si la réalisation du support pédagogique «Secours Alpin» marquera l'exercice comptable 2011, elle prouve d'ores et déjà que la formation est l'un des piliers d'un secours alpin efficace. Parallèlement, l'introduction prévue des nouveaux équipements de sauvetage en crevasse montre que la même importance stratégique est accordée à la partie technique.

Je me réjouis de passer avec vous une nouvelle année SAS réussie!



Franz Stämpfli Président du Conseil de fondation

### Direction élargie



Andres Bardill
Directeur du SAS



Elisabeth Floh Müller Directrice suppléante du SAS



Theo Maurer
Directeur du domaine
Formation



Markus Wey
Directeur du domaine
des Chiens au SAS
(activité secondaire
au service du SAS)



Winterberger Directrice du domaine Médecine du SAS jusqu'à son départ, le 17 septembre 2010



Direction technique Médecine (coordinateur de la formation médicale).

depuis le 1er novembre

Stephan Fricker



### **Organisation**

### Répartition géographique



### Organisation

Associations régionales	7
Stations de sauvetage	90
Sauveteuses et sauveteurs volontaires du CAS	2800
dont Spécialistes du Sauvetage Héliporté du CAS	80
dont équipes cynophiles du CAS prêtes à intervenir	
en avalanche	95
dont équipes cynophiles du CAS prêtes à effectuer	
des recherches sur le terrain	45

## Rapport annuel 2010

Le cinquième exercice comptable du Secours Alpin Suisse SAS a débuté le 3 janvier, avec l'avalanche tragique du Diemtigtal, qui s'est transformée en véritable test pour les mesures organisationnelles et pédago-techniques du SAS. Le domaine Médecine se démarque parmi les nouveautés.

L'intervention au Diemtigtal a montré que les directives de formation et les aides à la décision du SAS étaient des instruments précieux, qui fonctionnaient parfaitement lors d'opérations d'envergure également. La collaboration entre les organisations partenaires SAS et Rega s'est déroulée harmonieusement. En siégeant au sein de l'état-major de crise, la Direction du SAS a contribué à venir à bout de cet état d'urgence exceptionnel. Parallèlement, elle a su satisfaire l'intérêt soutenu des médias pour certains aspects de l'intervention et l'ensemble de l'organisation du SAS, ce qui dépasse largement les limites de toute station de secours en termes de communication.

La coopération avec la CISA a été redéfinie. Les discussions étant actuellement polarisées sur les commissions du sauvetage aérien et de la médecine, l'attention s'est concentrée sur les avalanches, le sauvetage terrestre et la sous-commission Chiens. Au Congrès CISA, organisé en Slovaquie, les travaux correspondants ont été présentés par des membres de la Direction devant un public international.

La réunion annuelle du Comité avec les organisations partenaires s'est tenue dans le cadre du Symposium Rega, à Grindelwald. Cette manifestation fort intéressante a offert aux membres du Comité une excellente opportunité de rencontrer des représentants d'autres organisations européennes de secours aérien.

Grâce à la décision stratégique fondamentale du Conseil de fondation de confier l'ensemble de la responsabilité du domaine Médecine SAS à la Rega, le partenariat traditionnel se poursuit entre les médecins de familles locaux et les stations de secours de la région. Le médecin en chef de la Rega/du SAS, Dr. med. Roland Albrecht, y endosse la responsabilité médicale là où elle ne peut l'être par des généralistes et des urgentistes indépendants. La Rega, avec sa Centrale d'intervention 1414 et des médecins disponibles 24h/24 pour clarifier toute situation sur place, apporte de l'aide en répondant aux questions. Epaulé par les médecins des associations régionales, le réseau médical Rega/SAS doit être renforcé dans les années à venir. La formation et l'équipement des spécialistes techniques et des stations de secours doivent par ailleurs être homogénéisés et complétés.



Sur la base de cette décision, un poste de coordinateur de la formation médicale a été créé dans le domaine Médecine au cours du deuxième semestre 2010, en collaboration avec la Rega. En établissant le descriptif du poste, il s'est avéré que cette mission n'impliquait pas un profil de médecin urgentiste spécialisé dans le domaine alpin mais requérait plutôt une personnalité de type ambulancier-secouriste au bénéfice d'une solide expérience médicale et faisant preuve de vastes compétences pédagogiques avec les adultes. Le poste a été confié à Stephan Fricker.

Dans le cadre des Journées centrales des instructeurs, les thèmes couverts par la formation ont été déterminés en termes de contenu, de méthode et de didactique. L'application systématique des directives de formation a permis au SAS de s'imposer vis-à-vis des organisations partenaires et des partenaires contractuels au niveau des cantons et des assurances comme une organisation de sauvetage nationale fiable et bien rodée. En effet, on est en droit d'attendre un minimum de connaissances techniques et médicales spécifiques de la part d'un sauveteur habillé en jaune et noir! Cette mise en œuvre s'est heurtée à certaines résistances régionales. Toutefois, la Direction

et le Conseil de fondation rappellent avec insistance que les directives sont peu contraignantes, laissant aux sauveteurs une marge de manœuvre suffisante pour mener à bien leur exigeante activité en tenant compte des spécificités régionales.

Lors des interventions, la procédure d'alarme sécurisée, qui utilise le pager comme canal, a continué à faire ses preuves. Le fait que l'alerte soit donnée systématiquement via le 1414 centrale qui déclenche ensuite l'intervention des spécialistes et des stations de secours par pager individuel protégé par mot de passe – a permis de couper aux discussions relatives aux conditions contractuelles, à la couverture d'assurance, aux responsabilités, aux fausses alertes et aux alarmes via d'autres canaux. Depuis la mise en place de la nouvelle procédure, chaque opération peut être retracée avec le dossier d'intervention, depuis l'alerte jusqu'à la clôture du volet administratif. La Direction ne mettra par conséquent aucun autre canal d'alerte en place, ni de manière directe ni spontanée.

Au cours du dernier exercice, les sauveteurs SAS ont bénéficié d'une extension de l'offre d'articles composant la tenue de sécurité. Le



financement a été assuré par les stations de secours via les budgets des associations régionales ou grâce à des fonds propres de la section issus de donations, de legs ou d'autres sources de recettes. Afin d'alléger la pression financière des stations de secours, les spécialistes techniques ont été directement équipés par le SAS, qui leur a fourni les vestes et les pantalons d'été.

Les chiffres des interventions 2010 ont été semblables à ceux de l'année précédente. Il n'y a heureusement pas eu d'accident majeur à déplorer parmi les sauveteurs en intervention. Si 2010 est, une fois encore, une année réussie pour le SAS, c'est grâce à l'aide et au soutien des sauveteurs, des organisations partenaires et des protagonistes individuels. Au nom de la Direction, je remercie chacun d'entre vous de sa précieuse contribution!

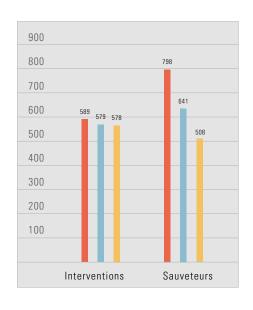


Andres Bardill, Directeur



### Interventions

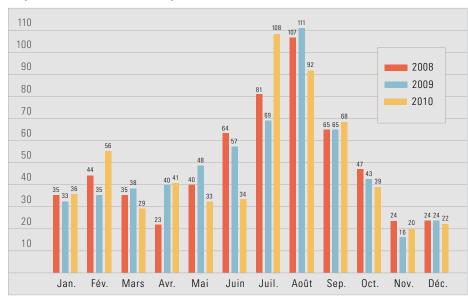
#### Interventions et sauveteurs



En comparant ces chiffres, on constate que le nombre d'interventions n'a guère évolué entre 2009 et 2010, alors que le nombre de personnes impliquées (victimes) a diminué.



### Répartition des interventions par mois



2008

2009

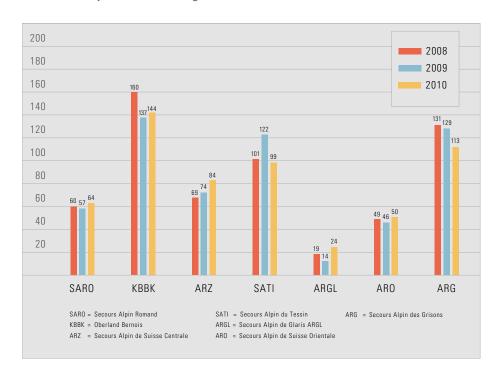
2010

L'hiver 2009/2010 a été marqué par des températures glaciales, des hauteurs de neige plutôt faibles et un manteau neigeux présentant une structure fragile. Dans ce contexte, il était plus difficile, pour les adeptes des sports d'hiver en général, d'estimer et d'identifier les dangers potentiels en dehors des pistes balisées qu'au cours des années présentant des caractéristiques moyennes. Cette complexité a eu des répercussions sur le nombre d'interventions, avec un pic très net en février.

Le nombre d'interventions lancées en juillet est inhabituel. En effet, après un mois de mai pluvieux et suivi de températures très fraîches en juin, la météo a enfin pris une tournure estivale début juillet: le temps est devenu beau et chaud tout d'un coup, attirant de nombreuses personnes en montagne. Le mercure a dépassé les 30°C plus ou moins sans discontinuer pendant 27 jours. Ces températures ont stimulé les fans d'activités alpines. Fin octobre, la première couche de neige recouvrait toute la Suisse jusqu'en plaine.

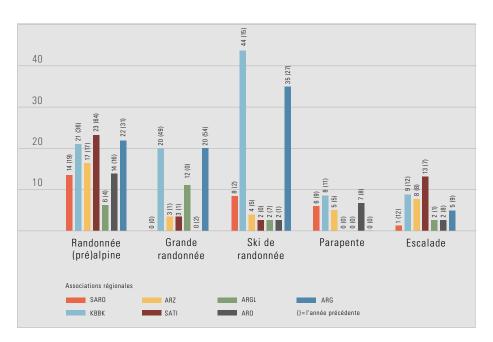


### Interventions par association régionale



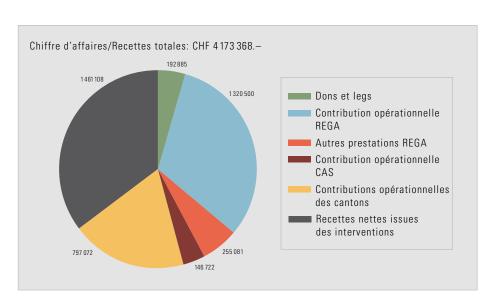
La répartition géographique des interventions correspond approximativement à celle des années précédentes; des écarts de +/-10 opérations entre les associations régionales s'inscrivent dans la moyenne. Le fait que ces engagements couvrent tout le territoire explique les efforts des stations de sauvetage du CAS pour disposer d'une structure sur place, et s'organiser de manière à pouvoir mener à bien les interventions sur son territoire de manière autonome et appropriée aux besoins.

### Interventions et sports de montagne



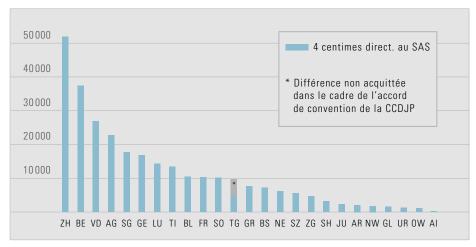
Deux tiers des 508 victimes pratiquaient la randonnée préalpine ou alpine, la grande randonnée, le ski de randonnée, l'escalade et le parapente. Le nombre de victimes secourues lors de randonnées à ski a été particulièrement élevé dans les cantons de Berne et des Grisons. Or, il est intéressant de noter que précisément ces deux régions totalisent peu d'interventions suite à des accidents en haute montagne l'été. Les trois disciplines parapente, escalade et randonnées ont quant à elles nécessité moins de sauvetages. Toutefois, ces chiffres montrent les impondérables auxquels les stations de secours sont exposées.

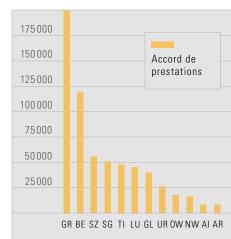
#### Financement du SAS



Comme par le passé, le SAS continue à s'appuyer financièrement sur trois piliers principaux: les contributions opérationnelles des cantons, les recettes issues des interventions facturées ainsi que les contributions opérationnelles des fondateurs Rega et CAS. Ce fondement permettra au SAS de continuer à garantir le sauvetage en montagne en tant que service public, conformément aux conditions et aux circonstances.

### Contributions des cantons, incluant les accords de prestations





Le Secours Alpin Suisse est cofinancé par les cantons sur la base de l'accord de convention, qui repose sur une recommandation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police CCDJP (contribution à hauteur de 4 centimes par habitant(e)). Le canton de Thurgovie est le

seul à ne pas suivre ladite recommandation. En outre, des accords de prestations individuels ont été conclus avec certains cantons disposant de stations de sauvetage sur leur territoire, dits «cantons avec sites».



# Rapport annuel et commentaires sur l'exercice

Comme les années passées, les dépenses de personnel et celles relatives à l'équipement des sauveteurs ont marqué le résultat annuel 2010. Les nouvelles tenues ont été financées par les participations aux coûts versées par les stations de secours et par des dons affectés précisément à ces besoins. Les spécialistes ayant été équipés par le SAS, les finances des stations de secours disposant de plusieurs spécialistes s'en sont trouvées allégées. La concession unique pour les radios et l'homogénéisation des taxes pour les pagers ont également eu des répercussions positives sur l'état financier.

Les stocks de marchandises ont progressé de 160000 CHF par rapport à l'année précédente, une situation qui s'explique par le rythme de commande et par l'extension de l'assortiment des tenues des secouristes à la fin de l'automne.

Au cours des prochaines années, le chiffre d'affaires global soumis à la TVA devra être vérifié dans la mesure où l'on assistera à l'élargissement de la gamme, à la vente de vêtements de secours à l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS) et à des souscriptions de contrats avec les entreprises de remontées mécaniques dans le cadre des concepts de sauvetage.

Dans ces comptes annuels, les quelque 190 000 CHF issus des dons et de la participation aux coûts ont été considérés comme produit. Sur ce montant, environ 70 000 CHF étaient des dons remis au SAS avec attribution spécifique, la majorité ayant été fournie par les stations de secours. Nous profitons de l'occasion pour adresser de chaleureux remerciements à nos fidèles donateurs qui préfèrent rester anonymes. Les associations régionales ont alloué leurs budgets disponibles au financement de l'équipement individuel des sauveteurs. Al'avenir également, les stations



de secours pourront, si elles le désirent, utiliser les dons qu'elles reçoivent et les subventions pour l'exploitation afin d'augmenter leur budget destiné aux vêtements et à l'achat de matériel.

L'amélioration de l'efficacité en matière de facturation des interventions a eu un impact positif sur les résultats. Les créances ouvertes issues de livraisons et prestations vis-à-vis de tiers ont pu être réduites de 200000 CHF. Une partie importante des prestations non couvertes par les assurances (635000 CHF) est amortie par le SAS en raison du cofinancement de la Rega et de l'absence d'unité d'imputation dans le cas d'interventions interrompues. Elle figure sous le poste approprié dans les comptes annuels.

Les subventions pour l'exploitation octroyées par les deux fondateurs Rega et CAS d'une part (250 000 CHF), ainsi que les dons et les économies réalisées côté charges d'exploitation et de personnel d'autre part, ont permis de dégager un excédent de 90 760 CHF. La Direction a demandé au Conseil de fondation

d'ajouter ce montant au capital de l'organisation, ce qui le ferait passer à 2,92 millions CHF. Le SAS vise à long terme un capital équivalent aux charges annuelles, à savoir environ 4 millions CHF.

Avec les recettes annuelles provenant des interventions, les subventions pour l'exploitation de la part des autorités et la reprise des pertes opérationnelles budgétées, le «fonctionnement normal» est financièrement assuré. Le Conseil de fondation et la Direction continueront à s'engager en faveur de ce principe des trois piliers. En constituant un capital de la fondation plus massif, l'objectif est de garantir à court terme – pour quelques mois – les liquidités en se fondant sur l'évaluation du risque en cas de suppression totale de la facturation des interventions.

Au nom du Conseil de fondation et de la Direction, nous adressons un grand merci à toutes les personnes concernées pour leur judicieuse gestion des ressources financières ainsi que pour la planification réfléchie des projets et des financements.



# Bilan et Compte d'exploitation

# Le Secours Alpin Suisse, Berne

	31.12.2010	31.12.2009
Actif	en CHF	en CHF
Actif circulant		
Liquidités	725 717	703 078
Titres	1 521 376	1 311 674
Créances issues de livraisons		
et prestations vis-à-vis de tiers	414 894	622 324
Créances issues de livraisons et		
prestations vis-à-vis d'organ. connexes	30332	29 706
Autres créances	8 6 3 7	18 350
Réserves	344 118	180 872
Charges constatées d'avance	145 942	213 539
Total actif circulant	3 191 016	3 079 543
Total actif	3 191 016	3 079 543
Passif	in CHF	in CHF
Capitaux tiers à court terme		
Dettes issues de livraisons		
et prestations vis-à-vis de tiers	52 050	68 305
Dettes vis-à-vis d'organisations		
connexes	32 233	30 319
Autres dettes à court terme	18729	5 887
Produits constatés d'avance	163 822	141 610
Total capitaux tiers à court terme	266 834	246 121
Capital de la Fondation		
Capital versé	2 000 000	2 000 000
Revenu du capital	833 422	737 521
Résultat annuel	90 760	95 901
Total capital de la Fondation	2 924 182	2 833 422
Total passif	3 191 016	3 079 543
	0 101 010	00,0040

Compte d'exploitation	31.12.2010	31.12.2009
	en CHF	en CHF
Produits		
Contribution des fondateurs	1 722 303	1 462 412
Contribution des cantons	797 072	759 980
Dons/legs	192 885	362 952
Produits bruts issus des		
livraisons et prestations	2 097 817	1 811 704
Réductions des recettes	-636 709	-515 593
Total produits	4 173 368	3 881 455
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-2903041	-2626639
Charges de matériel	-659075	-728 139
Charges liées aux		
interventions	-78 106	-76312
Autres charges d'exploitation	-421 181	-397 762
Total charges	-4 061 403	-3 828 852
Résultat financier		
Produits financiers	28 030	51 329
Charges financières	-49 235	-8031
Total résultat financier	-21 205	43 298
Résultat annuel	90 760	95 901
Prélèvement sur/attribution		
au capital organisationnel	90 760	95 901



# **Annexe aux comptes annuels 2010**

### 1. Explications et généralités

Forme juridique: Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

Base juridique: Acte de fondation du 24 octobre 2005

#### But de la Fondation

La Fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

Partenaires de la Fondation

Club Alpin Suisse CAS, Berne et Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), Kloten

### Conseil de fondation

Franz Stämpfli	Président*
	Signature collective à deux
Franz Steinegger	Vice-président**
	Signature collective à deux
Michael Caflisch	Membre*
Ernst Kohler	Membre**
	Signature collective à deux
Frank-Urs Müller	Membre*
	Signature collective à deux
Andreas Lüthi	Membre**
Dr. med Roland Albrecht	Membre**
Raphaël Gingins	Membre*

<sup>\*</sup> désigné par le CAS

Andres Bardill	Directeur
	Signature collective à deux
Elisabeth Müller	Directrice suppléante
	Signature collective à deux

Autorité de surveillance: Département fédéral de l'intérieur, Berne

Organe de révision: KPMG AG, Zurich

2. Principes de comptabilité et de présentation des comptes La comptabilité est tenue et présentée conformément aux exigences légales du Code civil et du Code des obligations.

#### 3. Principes d'évaluation

Voici les principes appliqués pour évaluer l'actif:

### Actif:

Compte courant bancaire	Valeur nominale
Titres	Valeur boursière
Réserves	Coûts d'acquisition après déduction
	desamortissements
Autres actifs	Valeur nominale

**4. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation** Il n'y a pas de cautionnements, garanties ni engagements de leasing. Au 31.12.2010, les dettes envers l'institution de prévoyance professionnelle s'élevaient à 23 496 CHF.

Le poste «Réserves» affiche une augmentation de près de 90% par rapport à l'année passée. Cette évolution s'explique par l'accroissement des processus de commande et de livraison des vêtements de secours et par l'extension de l'assortiment.

Les principales modifications au sein des postes de produits s'expliquent par l'accroissement des contributions des fondateurs et des produits bruts issus de livraisons et de prestations. L'augmentation des charges d'exploitation est en grande partie due à la hausse des charges de personnel. En renonçant systématiquement aux paiements forfaitaires au sein du SAS, il a été possible d'éviter les rapports internes de sous-traitance. Entre-temps, les associations régionales se basent donc sur la gestion du personnel du SAS et ne versent aucun salaire.

<sup>\*\*</sup> désigné par la Rega



# Rapport de l'organe de révision

Côté matériel, les recettes ont été principalement utilisées pour l'acquisition d'équipements de sécurité pour les sauveteurs du CAS et de matériel de remplacement pour les stations de secours du CAS.

Les réductions des recettes liées aux opérations interrompues, aux moins-values dues au patronage de la Rega et aux pertes sur débiteurs, prises en charge par le SAS, ont augmenté à cause de la hausse des chiffres.

Les autres charges d'exploitation comprennent les prestations fournies par les fondateurs. La hausse par rapport à l'année précédente est principalement due à l'intensification des travaux de relations publiques.

Malgré une stratégie de placement défensive, le résultat financier affichait une perte à la date de clôture des comptes. Cette perte s'explique principalement par l'évolution négative du cours des monnaies étrangères.

### 5. Evaluation du risque

Dans le cadre de l'examen interne périodique de la couverture d'assurance, le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque, validée en août 2010 lors de la réunion du Conseil de fondation.



KPMG SA Audit Badenerstrasse 172 CH-8004 Zurich

Case postale CH-8026 Zurich Téléphone +41 44 249 31 31 Téléfax +41 44 249 23 19

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe / pp 9 à 11) de Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interme ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Michael Herzog Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

Jan Brönnimann Expert-réviseur agréé

Zurich, 22 mars 2011

RPMG AG/SA, a Swiss corporation, is a subsidiary of RPMG Holding AG/SA, which is a subsidiary of RPMG Europe LLP and a member of the RPMG network of independent firms affiliated with RPMG International Cooperative ("KPMG



### Impressum

Editeur

Secours Alpin Suisse, Centre Rega Case postale 1414, CH-8058 Zurich-aéroport Téléphone: +41 (0)44 654 38 38, Fax: +41 (0)44 654 38 42 www.secoursalpin.ch, info@secoursalpin.ch

Impression:

Gerber Druck AG, Steffisburg

Layout:

visu'l AG, Berne